

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00247**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24/06/2024**

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002470
Commission	<b>Sports - Vie associative - Démocratie locale</b>		
Direction en charge	Mission Démocratie Locale		
Objet	Associations participant à la démocratie locale - Attribution de subventions - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, 100 - Maire**

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de tolérance et d'ouverture sur les autres, permettant à chacun de participer activement au vivre ensemble local. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'épanouir au-delà du strict nécessaire. A Saint-Étienne, donner de son temps, dans le cadre associatif relève de la tradition et concourt à l'expression de l'identité stéphanoise faite de tolérance et d'ouverture sur le monde.

La Ville de Saint-Étienne accorde plus de moyens et de visibilité aux bénévoles stéphanois. La Ville de Saint-Étienne souhaite affirmer son partenariat avec le monde associatif et le soutien au

fonctionnement ou aux projets des structures qui contribuent au développement du lien social et à l'enrichissement de la vie collective.

■ **Motivation et opportunité**

Les initiatives des associations stéphanoises pour la lutte contre toutes formes de discriminations revêtent un intérêt collectif local incontestable. La Ville de Saint-Étienne participe à ces actions en versant des subventions à ces associations, sources de richesse et de diversité pour notre ville.

■ **Contenu**

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Fonctionnement

NOM DE LA STRUCTURE	MONTANT PROPOSE EN 2024
Comité de quartier de Montplaisir	1 000.00 €
Echo de quartier	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 400.00 €</b>

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1 400.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>1 400.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>1 400.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 1 400.00 € ;
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

*"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".*

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS